

Conduite accompagnée (AAC)

La conduite accompagnée : Apprentissage Anticipé de la Conduite (AAC) :

Le principe de la conduite accompagnée est de permettre aux jeunes d'acquérir de l'expérience dès 15 ans.

Les avantages :

- + 25% de taux de réussite à l'examen du permis.
- Diminution de la surprime d'assurance.
- Permis probatoire de 2 ans et non de 3 (récupération de 3 points par an).

Public :

L'AAC permet l'apprentissage de la conduite dès 15 ans. L'élève commence par passer son code et suit 20h minimum de leçons de conduite + les 2 heures de rendez-vous préalable (avec son accompagnateur). L'élève recevra une attestation de " fin de formation initiale ", à partir du moment où le moniteur considère son élève prêt à prendre la route et commencer ainsi la conduite accompagnée. Elle consiste à parcourir au moins 3000 km au volant avec un accompagnateur, "ange gardien " titulaire du permis B depuis au moins 5 ans. Durant l'apprentissage, l'élève et son accompagnateur participent à 2 rendez-vous pédagogiques de 3h chacun avec le moniteur.

La phase de conduite accompagnée doit durer au moins un an, et l'apprenti conducteur doit parcourir au moins 3000 Km aux côtés de son accompagnateur. Tout au long de cette période, les trajets et le kilométrage doivent être inscrits sur le carnet pour le suivi.

Le **passage de l'épreuve pratique à 17 ans** concerne tous les candidats AAC.

Un candidat AAC examiné à " 17ans " se verra délivrer un permis provisoire (CEPC) portant la mention « vaut titre de conduite à compter du.... » renseigné de la date anniversaire des 18 ans de l'intéressé.

Le conducteur en AAC est soumis aux règles suivantes :

- Obligation d'apposer le disque "Conduite Accompagnée" à l'arrière du véhicule quand il est au volant
- Limitations de vitesse : en tant que jeune conducteur, il n'est pas soumis aux mêmes limitations que son accompagnateur : 110 Km/h au lieu de 130 sur autoroute, 100Km/H au lieu de 110 sur voie rapide, et enfin 80Km/H au lieu de 90Km/H sur les routes.
- L'apprentissage anticipé de la conduite n'est un droit valable qu'en France. Un conducteur en AAC n'a pas le droit de passer les frontières au volant du véhicule.
- Durant la conduite accompagnée, le conducteur en formation devra se réunir avec son ou ses accompagnateurs, ainsi que son formateur pour 2 rendez-vous pédagogiques au minimum, d'une durée totale de 6 heures.



DEROULEMENT

A la catégorie « B » du permis de conduire

Les enjeux de la formation à la conduite

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

Le déroulement de la formation

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.



Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des autoévaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.



Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable
et de la Mer

Délégation à la Sécurité
et à la Circulation Routières

CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (Mod. H)

N° : _____ **SÉRIE** _____

**EXEMPLAIRE
ADMINISTRATION**

Date : ____/____/____ Centre : _____ N° de département : ____

L'expert(e) - Nom : _____ Chargé(e) de l'évaluation de l'épreuve en circulation de : _____

Mme, Mlle, M.⁽¹⁾ : _____ Prénom : _____

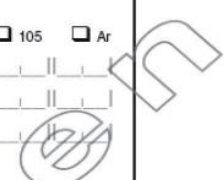
(1) (rayer les mentions inutiles : nom de naissance suivi du nom d'usage s'il y a lieu)

Catégorie de permis sollicitée : A ☐ A1 ☐ B ☐ B1 ☐ EB ☐ C ☐ EC ☐ D ☐ ED ☐

Atteste de la réussite à l'examen de l'intéressé(e) : né(e) le : ____/____/____ à : _____

N° de département : ____ ou pays : _____ déjà titulaire des catégories de permis : _____

☐ régularisation ☐ dispensé(e) d'épreuve pratique (Art. R 224-20 du Code de la Route) N° du permis : _____

Résultat d'examen	Codes spécifiques :	Signature :
(entourer la mention correspondante et rayer celle inutile) FAVORABLE INSUFFISANT Examen non mené à son terme ☐	☐ 01 ☐ 101 ☐ 102 ☐ 103 ☐ 105 ☐ Ar ☐ 106 jusqu'à : _____ Vaut titre de conduite à compter du : ____/____/____ Visite médicale valide jusqu'à : ____/____/____ Autres codes : _____	

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque
	E	0	1	2	3	
Connaître et maîtriser son véhicule						
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord						ions ations ne
Effectuer des vérifications du véhicule						



Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- réaliser deux manœuvres différentes, dont une au moins en marche arrière et une à son initiative ;
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.



Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

PARCOURS DE FORMATION

Apprentissage Anticipé de la Conduite

Une évaluation de départ doit être effectuée afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation.

A la suite de l'évaluation effectuée, nous vous proposons un parcours spécifique :

➤ **Une formation théorique :**

- *Préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes :*
 - Dispositions légales en matière de circulation routière
 - Le conducteur
 - La route
 - Les autres usagers de la route
 - Réglementation générale et divers



- Précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule
- Éléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite
- Équipements de sécurité des véhicules
- Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement
- Des cours spécifiques sur les thèmes :
 - Smartphone
 - L'alcool
 - La vitesse
 - Produits psychoactifs
 - Fatigue
 - L'inexpérience et les risques

Les cours sont d'une durée d'1heure et sont proposés chaque semaine.
Ils s'effectuent en simultané des cours pratiques.

- **Une formation pratique** comprenant mise en situation et théorie de la conduite avec le programme suivant :

Programme de formation détaillé	
COMPETENCES GENERALES	COMPETENCES
1. Maîtriser le véhicule dans un trafic faible ou nul <i>Formation pratique hors circulation sur parking ou lieu privé, formation théorique 1heure (théorie de l'activité de conduite)</i>	- Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures - Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir - Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire - Démarrer et s'arrêter - Doser les accélérations et les freinages à diverses allures - Utiliser la boîte de vitesses - Diriger la voiture en avant en ligne droite, en courbe en adaptant allure et trajectoire - Regarder autour de soi et avertir - Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité
2. Appréhender la route et circuler dans les conditions normales. <i>Formation pratique dans des conditions normales de circulation, en agglomération de taille moyenne. formation théorique 1heure (théorie</i>	- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte - Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation - Adapter l'allure aux situations - Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité - Tourner à droite et à gauche en agglomération - Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire - S'arrêter et stationner en épi, en bataille en créneau





de l'activité de conduite)	
3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers <i>Formation pratique hors agglomération sur voie rapide et en agglomération en circulation dense. formation théorique 1heure (théorie de l'activité de conduite)</i>	- Evaluer et maintenir les distances de sécurité - Croiser, dépasser et être dépassé - Passer des virages et conduire en déclivité - Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie - S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide - Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense - Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites - Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, les passages à niveau
4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique <i>Formation pratique sur tous types de routes. L'acquisition de l'autonomie s'effectue par des exercices pratiques en autonomie durant les cours et ou par un voyage école. formation théorique 1heure (théorie de l'activité de conduite)</i>	- Suivre un itinéraire de manière autonome - Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie - Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer - Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir - Faire l'expérience des aides à la conduite des véhicules - Avoir des notions sur l'entretien le dépannage et les situations d'urgence - Pratiquer l'éco-conduite

- **Un rendez-vous préalable** à l'issue de la formation initiale afin de montrer à l'accompagnateur le niveau réel de l'élève ainsi que ce qui lui reste à parcourir afin qu'il devienne autonome.
- **Les 2 rendez-vous pédagogiques obligatoires** au cours de la phase d'accompagnement :
 - 2h de théorie (thèmes sécurité routière)
 - 1h de pratique qui permet à l'enseignant d'évaluer les progrès réalisés par l'apprenti.
- **Le passage au permis de conduire** (sous réserve d'avoir effectué au moins 3000kms pendant 1 an minimum)
Cette formation est réalisée sous la présence constante et effective de l'enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner.

